

Introduction

Au-delà de la crise, les modalités pratiques de la représentation politique

Alice MAZEAUD

Représentation du « patronat européen », mise en forme des intérêts sociaux des « habitants des quartiers populaires » au Costa-Rica ou des intérêts fiscaux des « riches » en Allemagne et en France, représentativité des ministres, agenda des élus locaux, rôle des auxiliaires politiques et parlementaires... Les contributions rassemblées dans cet ouvrage témoignent de la vitalité des recherches sur la représentation politique¹. Pourtant, alors même que la vie politique a connu des transformations majeures – européanisation et décentralisation, médiatisation, complexification de la société, affaiblissement des organisations représentatives traditionnelles, etc. – il y a bien longtemps qu'en France la question de représentation politique n'a pas donné lieu à une publication collective². Les recherches sont généralement fragmentées : la sociologie des groupes d'intérêts, la sociologie du personnel et du métier politique local, national ou européen... Or en définissant des objets comme incomparables, les partitions opérées (les groupes d'intérêts, les partis politiques, les élus, les syndicats d'ouvriers/les syndicats d'agriculteurs...) ³ font obstacle à la compréhension de ce que représenter veut dire aujourd'hui.

Pourtant, rien ne justifie *a priori* qu'on traite de manière séparer les différentes formes de représentation politique⁴, et encore moins qu'on la réduise au temps extra-ordinaire des élections au suffrage universel⁵. Ces partitions ne

1. L'ouvrage est issu d'un colloque organisé en avril 2013 à l'IEP de Bordeaux avec le soutien du Centre Émile Durkheim et du CESSP-CRPS. Je remercie chaleureusement Delphine Dulong et Antoine Roger pour leur soutien et leurs conseils dans l'organisation du colloque et la coordination de cet ouvrage.

2. D'ARCY F. (dir.), *La Représentation*, Paris, Economica, 1985 ; GAXIE D. et al. (dir.), *Le social transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations sociales*, Paris, PUF-CURAPP, 1990.

3. Voir en ce sens, OFFERLÉ M. « Associations-syndicats, mêmes concepts, même combat ? », in D. TARTAKOWSKY (dir.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité*, Rennes, PUR, 2006 ; BRUNEAU Y., « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, n° 103, 2013, p. 9-30.

4. SAWARD M., *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

5. Alors que l'élection au suffrage universel est abondamment étudiée les autres « votes profanes » sont extraordinairement délaissés, LEBARON F., « Ordre économique et pratiques de vote », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 140, 2001, p. 68-72.

sont finalement rien d'autres que le produit de l'histoire politique et intellectuelle. La centralité accordée à l'élection au suffrage universel s'explique autant par l'échec de la révolution ouvrière de 1848⁶, que par le succès des théories démocratiques portées par les juristes du début du siècle et la nécessité pour la science politique naissante de se démarquer de l'analyse juridique en investissant les études électorales⁷. Ainsi, si d'un point de vue pratique, les arrangements successifs ont contribué à la professionnalisation et à l'autonomisation croissante du champ politique⁸, d'un point de vue théorique, « la réduction des principes démocratiques au processus électif s'apparente(ait) à une exigence de fonctionnalité dans un système social qui abandonne(ait) définitivement la théorie de l'espace public⁹ ». Pourtant, les théories pluralistes puis néo-corporatistes ont bien montré que l'interaction entre société et politique n'était pas réductible au processus électif mais qu'au contraire l'administration participait directement à la légitimation des groupes sociaux et de leurs porte-parole¹⁰. Mais, sans doute en partie en raison des spécialisations sous-disciplinaires entre sociologie politique et analyse des politiques publiques, depuis plus d'une trentaine d'années, on a pris l'habitude de distinguer la représentation politique – réduite le plus souvent au processus électoral – et la représentation des intérêts et des groupes sociaux.

Dans la mesure où « l'idée instituée de la représentation informe le regard que nous portons¹¹ » sur ses manifestations et ses évolutions, l'analyse des modalités pratiques de la représentation politique requiert de mettre à distance les représentations consolidées de ses modalités légitimes¹². Tel est le parti pris de cet ouvrage. Il ré-insère la représentation politique issue du suffrage universel dans l'espace de la compétition permanente pour la représentation des intérêts sociaux, et envisage ainsi l'élection, comme une modalité et une temporalité, spécifique mais non exclusive, de désignation des représentants et de légitimation des groupes qu'ils prétendent représenter. Ainsi, il offre une analyse globale et actualisée de la représentation politique telle qu'elle se pratique face aux demandes sociales et aux logiques de la concurrence politique. Si les travaux sont ici centrés sur le cas français, l'attention accordée aux échelles multiples (locale, nationale, européenne) de la représentation politique, les contrepoints apportés par des cas étrangers et la variété des terrains et des méthodes d'enquête (travaux quantitatifs, suivi embarqué d'élus...) permettent un éclairage plus large des modalités pratiques de la représentation politique. Aussi cet ouvrage opère un

6. HAYAT S., « *Au nom du peuple français* » : la représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France, thèse de doctorat en science politique, université de Paris 8, 2011.

7. FAVRE P., *Naissance de la science politique en France, 1870-1913*, Paris, Fayard.

8. Pour une analyse synthétique, DULONG D., *La Construction du champ politique*, Rennes, PUR, 2010.

9. D'ARCY F., SAEZ G., « De la représentation », in D'ARCY F. (dir.), *La Représentation*, op. cit.

10. *Ibid.* C'est du reste, l'une des rares analyses du pluralisme et du néo-corporatisme en tant que modalité particulière de la représentation politique.

11. LACROIX B., « Conclusion », in D'ARCY F. (dir.), *La Représentation*, op. cit.

12. Le renouveau théorique sur la représentation politique a pour cela une importance capitale. Voir notamment le numéro spécial coordonné par Samuel HAYAT et Yves SINTOMER, « La représentation politique », *Raisons Politiques*, n° 50, 2013.

double décentrement salutaire. D'une part, il déplace le regard des manifestations supposées de la « crise de la représentation » vers les « entrepreneurs de morale » qui la dénoncent et plus largement les tensions et recompositions contemporaines du travail de représentation des élus et de leurs collaborateurs. Ce faisant, il permet de restituer le système d'interdépendances dans lequel sont définies et légitimées les modalités symboliques et pratiques de la représentation politique. D'autre part, alors que l'intensification de la compétition pour la représentation légitime des intérêts sociaux¹³, matérialisée par la multiplication des « causes qui parlent¹⁴ », est généralement donnée comme preuve de la « crise », le rapprochement de travaux le plus souvent envisagés séparément permet au contraire de souligner la relative identité des problématiques : Quelle est la place de l'élection dans la désignation et la légitimation du représentant ? Comment s'opère le travail de mise en forme des intérêts et des groupes sociaux ? Quel degré de proximité et d'identité le représentant doit-il entretenir avec sa « base » ? Autant de questions classiques visant à identifier les logiques sociales et les pratiques collectives qui participent à l'homogénéisation des groupes sociaux et à la légitimation de leurs porte-parole.

La « crise de la représentation » comme entreprise de maîtrise symbolique et pratique des conditions de légitimation des élus

Succès du Front National, recul des partis de gouvernement, niveau élevé de l'abstention, la « crise de la représentation » fut de nouveau un point de passage obligé de l'exégèse électorale des élections municipales et européennes de 2014. L'enjeu est alors de rompre avec les jugements de valeurs qui alimentent cette thématique récurrente du débat public. On s'interroge ici moins sur les facteurs de la « crise » que sur les logiques sociales et politiques des « entrepreneurs de morale » qui la dénoncent et les effets pratiques qu'elle peut avoir sur le travail de représentation. En effet, le parti pris ici est d'envisager la « crise de la représentation » non pour ce qu'elle nous dit sur les rapports des profanes à la politique mais parce qu'elle nous montre à quel point les conditions de légitimation des élus de la République sont précaires. La « crise » souligne en effet l'incapacité des acteurs politiques à maîtriser totalement les critères de légitimité et l'impossibilité de les fixer une fois pour toutes¹⁵ dans un environnement compétitif. Ainsi, sans contester la réalité des phénomènes qui alimentent les discours sur la « crise » en l'objectivant (l'abstention, la monopolisation de la classe politique nationale, vote protestataire, discrédit du personnel politique...), la mise en crise de la représentation nous éclaire sur les relations d'interdépendance entre des acteurs

13. Voir en sens le dossier coordonné par Assia BOUTALEB et Violaine ROUSSEL, « Malaise dans la représentation », *Sociétés contemporaines*, n° 74, 2009.

14. COLLOVALD A., GAÏTI B. « Des causes qui "parlent"... », *Politix*, 16, 1991, p. 7-22.

15. BRIQUET J.-L., « L'impératif du changement. Critique de la classe politique et renouvellement des parlementaires dans la crise italienne (1992-1994) », in OFFERLÉ M. (dir.), *La Profession Politique XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1999.

collectifs et individuels, issus d'horizons variés, qui concourent à énoncer le diagnostic de « crise » et à proposer des solutions au problème ainsi identifié. Elle nous renseigne simultanément sur les conditions dans lesquelles se définissent et se consolident les critères de la légitimation politique.

Les travaux historiques ont bien montré que ce qu'on nomme « crise de la représentation » n'est qu'une nouvelle évolution d'un système représentatif qui se recompose en permanence au gré des transformations sociales et politiques¹⁶. En effet, comme le souligne Delphine Dulong, malgré son autonomisation, le champ politique n'échappe pas aux effets de l'interdépendance avec d'autres sphères (médiatique, économique, administrative, académique...). Nombre de transformations observables dans le champ politique sont en effet connexes à d'autres champs soit parce qu'elles s'opèrent avec l'étroite collaboration de prétendants qui s'y professionnalisent en important des valeurs et des savoir-faire construits et légitimés dans d'autres sphères (par exemple, les communicants) soit parce qu'elles sont le produit d'acteurs qui contestent la légitimité et l'autorité symbolique des hommes politiques (juges, journalistes, intellectuels...)¹⁷. La supposée « crise de la représentation » offre alors la justification nécessaire à une multitude d'évolutions du jeu politique : la transparence¹⁸, la proximité¹⁹, la parité²⁰, la diversité²¹, ou encore les divertissements politiques à la télévision²². Ainsi, « ce qui désigné actuellement sous le terme de crise de la représentation est un compendium confus de phénomènes très divers qui, rassemblés par la logique même de la concurrence intellectuelle et politique, délimitent un objet d'autant plus susceptible d'être retenu qu'il autorise l'expression d'opinions vagues, à l'infini²³ ». En restituer l'histoire politique et intellectuelle dépasserait très largement le cadre limité de cette introduction.

Toutefois, une analyse rapide des occurrences de l'expression « crise de la représentation » dans la presse montre que son utilisation, régulière au cours des trente dernières années, est étroitement associée à des événements jugés révélateurs de la crise : le « choc du 21 avril » 2002, le « traumatisme » du référendum de 2005²⁴. À chaque nouvelle manifestation de la « crise » – énième scandale

16. MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calman-Levy, 1995 ; MINEUR D., *Archéologie de la représentation politique*, Paris, FNSP, 2010 ; ROSANVALLON P., *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006 ; *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Le Seuil, 2008.

17. DULONG D., « La contestation de l'autorité politique », in DULONG D., *La Construction du champ politique*, *op. cit.*

18. GARRAUD P., « Les nouveaux juges du politique en France », *Critique internationale*, 3(1), 1999, p. 125-139.

19. LEFEBVRE R., « Rhétorique de la proximité et "crise de la représentation" », *Les Nouvelles Politiques locales. Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 35-36, 2001, p. 111-132.

20. ACHIN C., « "Représentation miroir" vs Parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, n° 47, 2001, 237-256.

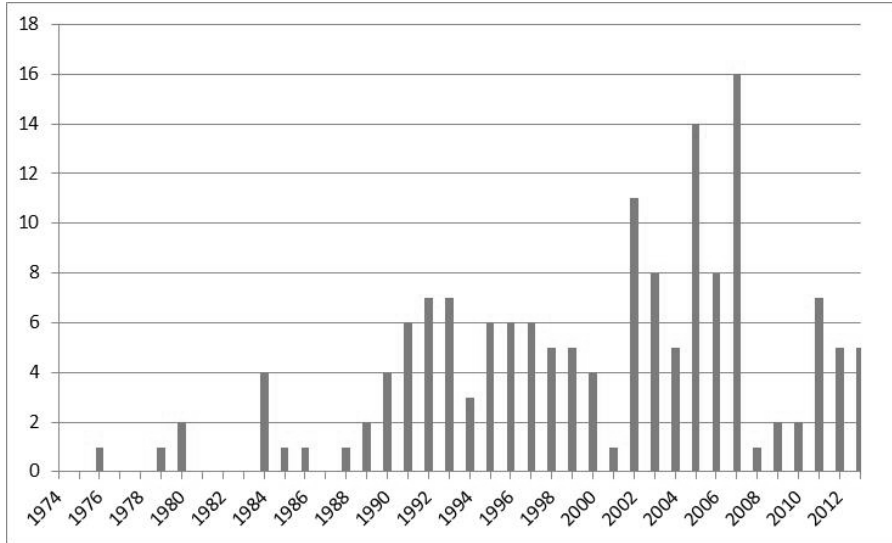
21. AVANZA M., « Qui représentent les élus de la "diversité" ? », *Revue française de science politique*, 60(4), 2010, 745-767.

22. RIUTORT P., LEROUX P., *La Politique sur un plateau*, Paris, PUF, 2013.

23. OFFERLÉ M., *Les Partis politiques*, Paris, PUF, 2012, p. 117.

24. À défaut d'autoriser une analyse précise de la manière dont la « crise de la représentation » s'est imposée dans l'espace public comme la catégorie d'analyse dominante de la représentation, une recherche par mots-clés

politico-financier, nouvelle poussée de l'abstention ou du vote protestataire – on atteindrait le « sommet » d'« une crise qui n'en finit pas²⁵ ».



Occurrences de la « crise de la représentation »
dans le journal *Le Monde*

Ce sont aujourd'hui au moins trois registres d'argumentation sédimentés qui forment le socle du discours sur la « crise de la représentation ». Le premier, centré sur la morale publique, dénonce la corruption et les collusions d'intérêts comme facteur d'érosion de la confiance des citoyens envers les institutions et les acteurs publics, le second critique l'hyper-professionnalisation des élus et la distance entre les élus/élites et la masse des électeurs, et le troisième met en cause le déficit de représentativité des élus et des porte-parole. Chaque registre a ses entrepreneurs spécifiques qui formulent les diagnostics – ils identifient des causes et des symptômes – et proposent des solutions. Ainsi, loin d'être une catégorie homogène, la « crise de la représentation » ressemble davantage à un assemblage hétéroclite de problèmes et de solutions : déficit de représentativité et promotion de la parité et de la diversité, distance à la base et promotion de la proximité et

dans les quotidiens nationaux permet d'observer une montée en puissance régulière de la thématique avec des pics lors de moments d'épreuves ; ce que montre le graphique. La recherche a été limitée au diagnostic explicitement formulé dans les termes de « crise de la représentation » ou « crise de la démocratie représentative ». Seul le journal *Le Monde* archive ses articles en numérique depuis une période suffisamment longue pour réaliser une analyse diachronique (1944). L'expression « crise de la représentation » y est nettement plus fréquente que celle de « crise de la démocratie représentative » (157 contre 25), même si cette dernière apparaît dès 1974. La prise en compte des autres quotidiens nationaux (*Libération*, *Les Échos*, *Le Figaro*, *L'Humanité*) via une recherche par Factiva montre la même variation, mais comme la plupart ne sont numérisés que depuis les années 2000, cela durcit l'augmentation observable en 2002. C'est pourquoi, nous ne les avons pas repris ici.

25. SINTOMER Y., *Le Pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte, 2007.

de la participation, conflits d'intérêts et valorisation de la transparence ou de l'interdiction du cumul des mandats, abstention et réforme du mode de scrutin, dénonciation de la « langue de bois » et transformation des programmes politiques à la télévision etc. Le succès de la « crise de la représentation » est ainsi le résultat d'un processus de sédimentation de phénomènes différents, agrégés et naturalisés par convergence d'accréditations opérées par des acteurs issus de différentes arènes sociales (les élus, les experts de tout ordre et les médias). Aussi, en étudiant le rôle des entrepreneurs qui font vivre une « crise » qui les fait vivre²⁶, on peut retracer les logiques de la concurrence intellectuelle et politique à travers laquelle sont redéfinies les modalités légitimes de la représentation politique. En effet, la mise en crise est indissociable d'opérations de (dé)légitimation, et donc de promotion d'acteurs ou de pratiques alternatives. C'est donc à la fois dans des logiques collectives et concurrentielles que l'on doit penser la construction de la « crise de la représentation ».

La logique est collective dans le sens où le discours sur la « crise » vise aussi, d'abord, la défense d'intérêts de type corporatiste. De fait, les élus sont autant les objets que les entrepreneurs de la critique. S'ils participent à définir et à consolider les prescriptions associées aux rôles politiques, ils n'ont pas de monopole sur la définition des critères de leur légitimation. Définis comme ses premiers responsables, ils contribuent néanmoins à la production et à la circulation des énoncés sur la « crise ». En reprenant à leur compte l'existence d'une « crise de la représentation », ils peuvent témoigner de leur conscience des critiques qui leur sont adressées et de leur engagement dans les réformes nécessaires. La « crise de la représentation » peut ainsi s'analyser comme une entreprise de maîtrise symbolique destinée à préserver le jeu politique²⁷. Ce que souligne Marion Paoletti : « Les représentants ont le sentiment que le jeu tourne à vide et que cette déconnexion de la sphère politique menace à termes les conditions mêmes du jeu²⁸ ». Pour autant, on ne peut rabattre la « crise » sur une entreprise de diversion communicationnelle qui permettrait aux élus de préserver leur autonomie. Les opérations de (dé)légitimation associées à la « crise de la représentation » s'inscrivent aussi dans une logique relationnelle et concurrentielle. Critiquer l'illégitimité de la classe politique est une ressource pour gagner du pouvoir, et d'abord pour y accéder. C'est une ressource d'autant plus précieuse qu'elle est mobilisable par les *outsiders* (par exemple Les Motivé-es²⁹, ou encore le cas de Beppe Grillo et le mouvement 5S) mais aussi par des *insiders*, plus ou

26. On s'inspire ici très directement de travaux sur l'histoire sociale des catégories d'action publique. Notamment, TISSOT S., *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*, Paris, Le Seuil, 2007. BONELLI L., *La France a peur. Histoire sociale de l'insécurité*, Paris, La Découverte, 2008 ; BEZES P., *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française*, Paris, PUF, 2009.

27. LACROIX B., « Conclusion », in D'ARCY F. (dir.), *La Représentation, op.cit.* ; « Existe-t-il une crise de la démocratie représentative en France aujourd'hui ? », in D. ROUSSEAU (dir.), *La Démocratie continue*, Paris, Bruylant-LGDJ, 1995.

28. PAOLETTI M., *La Démocratie locale et le référendum*, Paris, L'Harmattan, 1997, p 210.

29. GIRAUD B., « Les Motivé-es, ou l'innovation prisonnière des règles du jeu politique », *Sociologies pratiques*, n° 2, 2008.

moins installés, qui y trouvent une opportunité de gagner des positions en se démarquant de la concurrence. Jean-Pierre Raffarin s'est ainsi efforcé d'associer son nom à la « proximité³⁰ », Bruno Le Maire à la transparence, Ségolène Royal à la « démocratie participative », etc. Le cas de cette manière est de ce point de vue emblématique. En campagne pour l'élection régionale de 2004, elle déclare : « Et de toute manière, nous n'avons plus le choix. On ne fera pas de politique entre politiciens. Sinon les électeurs nous oublierons³¹. » Son usage du nous et de la référence à la classe politique lui permet dans un premier temps d'enrôler ses adversaires dans le risque d'effondrement du système représentatif pour mieux s'en démarquer dans un deuxième temps : si tous sont responsables et menacés par la « crise de la représentation », elle a compris qu'il fallait faire de la politique autrement. Ainsi, par un travail de stylisation de son identité politique, elle peut convertir la faiblesse de ses capitaux politiques en gages de son extériorité au système³². En se faisant la porte-parole d'une population « demandeuse de participation » et en proposant des dispositifs de démocratie participative supposés y répondre, elle convertit en ressource politique des propositions issues des sciences humaines et sociales. Les savoirs scientifiques servent ici de support à son discours et à son action politique en lui offrant une maîtrise symbolique des recompositions en cours. Au-delà du cas de S. Royal, en s'érigeant tout à tour en porte-parole d'une population demandeuse de participation, de morale ou d'une meilleure représentation des femmes ou des minorités, les acteurs politiques se font aussi les porte-parole de propositions formulées par des experts de tout ordre (militants associatifs, *Think Tank*, consultants, universitaires...).

C'est dans la rencontre entre les acteurs politiques et ces experts que se cristallisent les énoncés constitutifs du discours sur la « crise de la représentation ». Les poseurs de diagnostic sont aussi des offreurs de solution : la « crise de la représentation » permet de justifier des réformes institutionnelles, des dispositifs de communication ou de participation, des quotas... Les enrôlements sont réciproques : si les élus tirent des bénéfices politiques à adosser leur discours à des catégories scientifiques, les experts ont aussi besoin que les élus reprennent à leur compte leurs énoncés et engagent les réformes proposées. Souvent engagés politiquement, les experts participent directement, certains plus que d'autres³³, à

30. LE BART C., « La proximité selon Raffarin », *Mots*, n° 77, 2005, 13-28.

31. *Nouvel Observateur*, 22/01/04.

32. GINIoux A., MAZEAUD A., « Les usages politiques de la démocratie participative. Généologie des discours de Ségolène Royal », in TALPIN J., SINTOMER Y. (dir.), *La Démocratie participative au-delà de la proximité*, Rennes, PUR, 2010.

33. On peut penser au cas de Pierre Rosanvallon. Professeur au collège de France, expert reconnu sur la question des transformations de la démocratie, il est depuis plus de vingt ans, l'un des intellectuels français qui intervient le plus souvent sur le thème dans les grands quotidiens nationaux. Pour une analyse de sa trajectoire, voir C. GAUBERT, « Genèse sociale de Pierre Rosanvallon en "intellectuel de proposition" », *Agone*, 41-42, 2009, p. 123-147. Il multiplie les tribunes et les chroniques dans la presse (il a par exemple tenu une tribune régulière sur les mutations de la démocratie dans *Libération* en 1995) et, à ce titre, contribue à la circulation des énoncés sur les symptômes de la crise. Par sa dernière initiative, il se fait le porte-parole d'une « demande de représentation » exprimée par « un peuple qui ne sent plus représenté » et propose en retour un système de *story-telling* participatif (Racontervie.fr) destiné à permettre la représentation

l'entreprise de maîtrise symbolique et pratique du jeu politique. Les collusions et les interpénétrations régulières des univers scientifique, administratif et politique concourent à l'institutionnalisation et à l'intériorisation de l'idée d'une représentation politique condamnée à se réinventer. Ainsi, en soulignant l'existence d'une « demande sociale de participation », les professionnels de la participation alimentent le discours sur la « crise de la représentation », qui en retour permet d'appuyer la valeur de l'offre participative. Cette relation circulaire est observable dans d'autres cas. L'accréditation de la thèse de la « représentation-miroir³⁴ » par la « crise de la représentation » facilite par exemple la promotion de la parité ou de la diversité comme nécessités démocratiques³⁵. Ainsi, comme les juristes et théoriciens du système représentatif avaient contribué à façonner le modèle parlementaire, l'évolution du champ scientifique contribue à redéfinir les formes légitimes de la représentation, et partant, à construire ces transformations de la démocratie. Cela rappelle que les sciences humaines et sociales participent à l'objectivation des groupes sociaux³⁶, et avant cela, à la consolidation des formes légitimes de la représentation politique.

Les discours sont ici d'autant plus performatifs qu'ils sont abondamment relayés par les acteurs médiatiques, eux-mêmes intéressés à la mise en crise de la représentation³⁷. Grâce à des transformations rédactionnelles visant à témoigner de leur prise de distance à l'égard des hommes politiques (euphémisation du registre partisan au profit d'un style romanesque ou recours systématique aux sondages...)³⁸, les journalistes investissent une position arbitrale, celle de « nouveaux juges du politique³⁹ ». Ainsi, par un jeu de (dé)légitimation, ils se positionnent en porte-parole de la défiance de la population à l'égard du personnel politique et concurrencent ainsi les élus dans leur fonction représentative. La multiplication de nouveaux formats d'émission politique de divertissement est ici emblématique : légitimées par la « crise de la représentation », ces émissions contribuent en retour, à désacraliser encore la vie politique, et donc à délégitimer la politique dans ses formats classiques⁴⁰. Pour autant, la félicité de ces nouveaux instruments dépend de l'enrôlement réussi des élus, ou du moins de quelques-uns, qui trouvent dans ces nouvelles arènes politiques des opportunités nouvelles de médiatisation. Loin d'ébranler le jeu politique dans son ensemble,

de ceux qui seraient devenus invisibles. À son tour, après avoir posé le diagnostic, il offre une solution.
ROSANVALLON P., *Le Parlement des Invisibles*, Paris, Le Seuil, 2014.

34. ACHIN C., « Représentation-miroir et parité », *op. cit.*

35. AVANZA M., « Que représentent les élus de la diversité? », *op. cit.*

36. Pour une analyse générale, PIERRU E., SPIRE A., « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue Française de Science Politique*, n° 58(3), 2008, p. 457-481. Dans le cas des agriculteurs, BRUNEAU Y., « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *op. cit.*

37. NEVEU E., « Médias et construction de la "crise de la représentation" : le cas français », *Communication-Université Laval*, n° 14(1), 1993, 20-54.

38. KACIAF N., *Les pages « politique »*. *Histoire du journalisme politique dans la presse française (1945-2006)*, Rennes, PUR, 2013.

39. GARRAUD P., « Les nouveaux juges du politique », *op. cit.*

40. RIUTORT P., LEROUX P., *La Politique sur un plateau*, *op. cit.*

le succès médiatique de quelques « francs-tireurs » administre alors la « preuve » de la capacité de la classe politique à se renouveler⁴¹.

La « crise de la représentation » est donc autant subie que voulue par les professionnels de la politique. Elle s'institutionnalise dans la convergence d'accréditations d'acteurs issus de divers univers qui, par leurs interventions, concourent à redéfinir les modalités légitimes de la représentation politique. Parce qu'ils ont intériorisés les critiques dont ils sont l'objet, les élus font évoluer leurs pratiques au point parfois d'accompagner, voire de faire advenir, les évolutions critiquées (on peut citer l'exemple de la *peopolisation*⁴², ou de la présidentialisation⁴³). L'injonction à la « représentativité » des équipes gouvernementales (V. Behr et S. Michon) ou encore les transformations des modes de présentation de soi sont significatives. La diversification des scènes médiatiques a été accompagnée d'une évolution des registres mobilisés par les élus, ces derniers sont désormais moins attendus sur le terrain de l'exemplarité et de l'universalité que sur celui de l'expressivité et de la singularité (C. Le Bart). Mais la « crise de la représentation » a aussi des effets pratiques sur les entourages politiques. Lorsqu'à travers l'étude des équipes qui œuvrent dans l'ombre de leur élu (W. Beauvallet, S. Michon), on déplace le regard des logiques de personnification du pouvoir vers le caractère collectif et contraint du travail de représentation, on peut observer une professionnalisation des entourages politiques qui n'est sans doute pas étrangère à la « crise de la représentation ». De manière cyclique, chaque manifestation de la « crise » génère la mise en œuvre de « solutions » nouvelles et donc ouvre de nouveaux débouchés professionnels⁴⁴. Maintenir le jeu politique, et donc intéresser les profanes, provoque une sophistication de l'ingénierie démocratique (sondages, communication 2.0, dispositifs participatifs, recours au coaching politique pour les petits élus ruraux...) et une intensification de l'activité de mobilisation politique. De fait, en pratique, il est désormais impossible de dissocier le temps du travail politique de gestion et de production des politiques, de celui de l'activité de mobilisation électorale (travail sur les agendas réalisés par L. Godmer et G. Marrel, et R. Lefebvre)⁴⁵. En effet, seules les propositions de nature à dé-professionnaliser l'activité politique (et en particulier l'interdiction de cumul des mandats) font l'objet d'une farouche résistance de la part des élus. Ainsi, loin de fragiliser la division du travail politique entre les professionnels et

41. *Ibid.*

42. DELPORTE C., « Quand la peopolisation des hommes politiques a-t-elle commencé ? », *Le Temps des médias*, n° 1, 2008, p. 27-52.

43. Voir en ce sens l'analyse de Rémi LEFEBVRE sur les primaires socialistes. LEFEBVRE F., *Les Primaires socialistes. La fin du parti de militant*, Paris, Raisons d'agir, 2011.

44. Les communicants ont été les premiers. POIRMEUR, Y., « Marché de la communication et mutation de la vie politique », in CURAPP, *La Communication politique*, Paris, PUF, 1999. Depuis plus d'une dizaine d'années, on assiste désormais à la constitution d'un marché de la démocratie participative, MAZEAUD A., NONJON M., *Le Marché de la démocratie participative*, Paris, Éd. Du Croquant, à paraître.

45. Même si, en la matière, le risque est grand de confondre la mutation des pratiques avec l'effet du changement de regard, de nombreux travaux convergent sur ce point. Par exemple, RESTIER MELLERAY C., *Que sont devenues nos campagnes électorales ?*, Rennes, PUR, 2002 ; ANQUETIN V., FREYERMUTH A. (dir.), *La Figure de l'habitant. Sociologie politique de la demande sociale*, Rennes, PUR, 2009.

les profanes, la « crise de la représentation » participe directement à l'autonomisation croissante d'un « cercle politique⁴⁶ » plus élargi que jamais (communicant, professionnel de la participation, coach...). Mais dans le même temps c'est bien parce que les professionnels de la politique n'ont pas (plus) le monopole de la représentation des intérêts sociaux qu'ils sont contraints en permanence de réinventer les modalités de leur légitimation dans un environnement toujours changeant. On a donc tout à gagner à envisager la représentation politique électorale comme une modalité spécifique de la représentation politique. Du reste, les « apories de la représentation de la société civile⁴⁷ » comme les « crises » de la représentation syndicale et patronale montrent bien que c'est l'ensemble des pratiques et des institutions de la représentation politique qui sont en permanence sous tension.

Les modalités pratiques de la représentation des intérêts sociaux

Si l'on analyse la « crise de la démocratie représentative » comme un ensemble d'opérations de (dé)légitimation visant à maintenir, ou au contraire à contester, la position privilégiée de la représentation politique électorale dans l'espace de la représentation politique, alors on peut mettre de côté le discours de crise pour penser les modalités pratiques de la représentation politique. Rappelons-le, rien, à part l'histoire, ne justifie au fond que la représentation électorale soit perçue comme intrinsèquement différente des autres modalités de représentation politique : les élus ne sont que des porte-parole parmi d'autres et l'élection une forme parmi d'autres de désignation et de légitimation des porte-parole. Le cas des petits élus ruraux, faiblement dotés en capitaux politiques, est ici particulièrement significatif (S. Dechezelles et M. Olive). Dominés au sein du champ politique, ils mobilisent la « crise de la représentation » pour contester la grandeur politique et sociale des élus nationaux et autres technocrates auxquels ils s'opposent. Toutefois, la faiblesse de leurs ressources politiques les contraint à jouer des symboles de la représentation (l'écharpe) tout en usant des répertoires d'actions protestataires (la manifestation) des *outsiders*. L'enjeu est de comprendre comment, dans un contexte de concurrence accrue pour la représentation des intérêts et des groupes sociaux et de diversification des échelles de représentation, sont assurées la désignation et la légitimation du porte-parole d'une part et la construction et la mise en forme des intérêts sociaux d'autre part. En effet, la multiplication de causes nouvelles est autant la cause que la conséquence des mutations de la représentation politique : l'affaiblissement des organisations représentatives traditionnelles ou encore la diversification des modalités d'intervention publique ouvrent de nouvelles opportunités pour la représentation des groupes sociaux, ce qui, en retour, alimente encore la compétition pour la

46. CHAMPAGNE P. « Le cercle politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 71, 1988, p. 71-97.

47. CHATRIOT A., « Les apories de la représentation de la société civile », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 71, 2007, p. 535-555.

représentation légitime de ces groupes⁴⁸. Notamment, chaque niveau de gouvernement est un producteur de représentation des groupes et un interlocuteur susceptible de reconnaître la légitimité et la représentativité des représentants. À ce titre, les jeux d'échelles participent directement aux concurrences pour la représentation⁴⁹ : chaque échelle présente des règles institutionnelles spécifiques, ce qui offre des opportunités nouvelles mais contraint aussi les représentations (E. Roullaud).

C'est pourquoi, cet ouvrage fait le choix de s'intéresser conjointement aux conditions sociales et aux modalités pratiques de la représentation. Sur le terrain de la désignation et de la légitimation des porte-parole, si l'élection est un mode possible, légitime, de désignation, elle ne suffit pas (plus) à assurer la légitimation du porte-parole, et encore moins à lui assurer un monopole sur la parole au nom du groupe. Ainsi, l'exemple des « étudiants » (J. Le Mazier, J. Testi et R. Vila) montre que les formes de la représentation ne se comprennent pas en dehors des caractéristiques sociales des groupes représentés et des configurations politiques dans lesquelles se négocient le lien entre l'élu et ces groupes. Sur le terrain de la représentation des intérêts sociaux, c'est-à-dire de leur définition, de leur mise en forme et de leur promotion, les représentants sont tenus par l'état de coalescence des intérêts préconstitués⁵⁰, les logiques de la concurrence politique et intellectuelle, les contraintes exercées par l'échelle et le système d'interconnaissance et les relations personnelles ou professionnelles⁵¹ qu'ils entretiennent avec leur « base ». Dans le même temps, en façonnant la « demande sociale⁵² » les représentants, élus ou non-élus, participent directement à la partition des univers sociaux et la définition des groupes (C. Floderer). Or, si cette dimension est relativement bien informée pour ce qui concerne les groupes d'intérêts, elle l'est moins lorsqu'il s'agit d'envisager la contribution des élus de la République à la canalisation des intérêts et la mise en forme des groupes sociaux (M. Baloge). Pourtant, pour eux comme pour les représentants des différents groupes d'intérêts, il s'agit d'éclairer les contraintes du jeu politique et les réseaux d'interconnaissance qui pèsent sur le travail symbolique de représentation.

Si cette distinction entre la désignation et la légitimation du porte-parole, et son activité de représentation des intérêts, se rapproche de la distinction établie par Hannah Pitkin entre « acting for » et « standing for⁵³ », ces deux dimen-

48. GAÏTI B., COLLOVALD A., « Des causes qui parlent... » *op. cit.* ; A. BOUTALEB, V. ROUSSEL, « Malaises dans la représentation », *op. cit.*

49. ROGER A., « Jeux d'échelles dans la construction de la représentativité », *Gouvernement et action publique*, n° 2, 2012, p. 141-166.

50. Ce qu'a souligné depuis longtemps Michel OFFERLÉ à propos des partis et des groupes d'intérêts. OFFERLÉ M., *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Monchrétien.

51. C'est notamment l'argument développé dans PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Le Président des riches : enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy*, Paris, La Découverte, 2010.

52. ANQUETIN V., FREYERMUTH A. *La Figure de « l'habitant »*, *op. cit.*

53. PITKIN H., « La représentation politique », traduit de l'anglais par S. Hayat, *Raisons Politiques*, n° 103, 2013, p. 35-51.

sions ne s'opposent pas, elles se complètent et se répondent⁵⁴. La façon dont les représentants incarnent le groupe, et en premier lieu, les modes de présentation de soi par lesquels ils s'identifient ou au contraire se distinguent des représentés, participe directement à la légitimation de leur capacité à mettre en forme et à défendre les intérêts de ceux qu'ils représentent. Réciproquement, l'exercice de leur mandat, et donc la définition et la mise en forme des intérêts des représentés, constitue pour les représentants un moyen d'assurer leur représentativité. En pratique, ces deux dimensions sont difficilement dissociables. Par exemple, la promotion de dispositifs de démocratie participative participe autant d'un renouvellement de l'identité des élus que de modalités nouvelles de définition, canalisation et mobilisation des intérêts sociaux. Plus encore, le débat sur la représentation des femmes ou des minorités mêle généralement la représentation-figuration et la représentation-mandat : c'est en se présentant comme étant à l'image de leurs représentés que les porte-parole légitiment leur prétention à les représenter, et donc avant cela à mettre en forme leurs intérêts (C. Arambourou). Réciproquement, on a encore beaucoup à apprendre sur les effets symboliques de la représentation, et d'abord sur les effets des modalités légitimes de la représentation politique sur la construction des groupes sociaux⁵⁵.

Si une analyse plus systématique des effets sociaux des modalités pratiques de la représentation politique serait à conduire sur le temps long, les travaux sur les groupes sociaux particulièrement objectivés comme la « classe ouvrière⁵⁶ » ou les « agriculteurs⁵⁷ » montrent déjà combien la représentation des groupes sociaux dépend conjointement des caractéristiques sociales (plus ou moins grande hétérogénéité des groupes sociaux), du degré et des formes de leur objectivation (partition académique, outillage statistique) et de l'état de la concurrence entre les prétendants à la représentation. Ainsi que le montre Hélène Michel à partir de l'étude du « patronat européen », l'euroanéité du groupe social et de sa représentation (le groupe d'intérêt) se construisent simultanément. En ce sens, que l'on retienne une conception réduite ou élargie de la représentation politique, que l'on s'intéresse à la représentativité des élus ou à leur travail de représentation des intérêts sociaux, la représentation politique oscille toujours entre autonomie et hétéronomie. Autonomie car les représentants, élus ou non, participent directement à la définition et des contours des groupes sociaux, de leurs intérêts, de leurs attentes et des modalités légitimes de désignation et de légitimation de leurs porte-parole. Hétéronomie car ils sont toujours tenus par l'espace du possible des représentations et contraints par les représentations concurrentes qui sont données d'eux-mêmes et du groupe qu'ils prétendent représenter.

54. SINTOMER Y., « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, n° 103, 2013.

55. DUTOYA V., « Féminisation des parlements, quotas et transformation de la représentation en Inde et au Pakistan », *Critique internationale*, n° 55, 2012, p. 137-158.

56. Pour un travail récent en ce sens, voir : MISCHI J., *Servir la classe ouvrière. Sociabilités militantes au PCF*, Rennes, PUR, 2010.

57. Voir le dossier, « Représenter les agriculteurs », *Politix*, n° 103, 2013.

Plan de l'ouvrage

L'ouvrage est construit autour de trois parties thématiques. Dans la première partie – *La « représentativité » de l'élu : discours et pratiques* – introduite par Loïc Blondiaux, les auteurs montrent comment la conception traditionnelle de la représentation et les fondements légitimes de la représentativité de l'élu sont retravaillés par des logiques sociales et politiques diverses qui incitent les élus à incorporer dans leurs discours et pratiques de nouveaux principes tels que la féminité ou encore l'exemplarité. Loin de la vision homogénéisante et réductrice de la « classe politique » véhiculée par les médias, elles soulignent la forte hétérogénéité des capitaux économiques, sociaux et culturels des élus (élus cumulants, petits élus ruraux) tout en s'attachant à restituer le sens que les représentants donnent à la représentation (C. Vigour). Les contributions de la deuxième partie – *L'organisation du travail de représentation politique* – donnent à voir de manière très concrète le travail routinier de l'élu-e, en dehors du cadre extra-ordinaire des élections. Comme le souligne Marion Paoletti dans son introduction, grâce à des matériaux encore peu exploités en France (comme les agendas d'élus) et/ou des méthodes rarement appliquées (le suivi embarqué d'élus sur des journées entières), les coulisses du « métier » (le rôle des entourages et leur gestion par exemple) sont éclairées, des savoir-faire essentiels sont mis au jour (telle l'ubiquité) et des principes de classement scientifiques mis à mal (telle l'opposition vie privée/ vie publique). Cet éclairage original permet d'analyser les luttes de concurrence au sein des entourages politiques et parlementaires et plus largement d'expliquer comment se structurent les priorités de l'élu et se hiérarchisent ses tâches. La troisième partie – *La mise en forme des intérêts et des groupes sociaux* – introduite par Philippe Aldrin s'intéresse aux modalités concrètes de la mise en représentation des groupes sociaux. Les contributions étudient à la fois les opérations de mise en forme des intérêts et des groupes sociaux et celles de construction et de légitimation de la représentativité du représentant et du groupe. Elles ont pour horizon commun d'étudier le rapport entre les caractéristiques de la « base », les propriétés du représentant et la configuration spécifique dans laquelle s'organise la représentation. L'enjeu est ici est de montrer que le travail de représentation d'un groupe dépend des propriétés même de ce groupe, des technologies et ressources mobilisables, et de l'échelle à laquelle se joue la relation représentant/représentés. *In fine*, loin du discours sur la « crise de la représentation », l'ouvrage donne à voir les « rouages de la représentation », activité protéiforme dont Daniel Gaxie dans sa postface recense et analyse les différentes dimensions.